

Indicateurs de qualité des activités non liées à des causes

Tels que recommandés par l'Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario, mars 2014

Les indicateurs de qualité des activités des cliniques non liées à des causes constituent une mesure de rendement obligatoire recommandée par l'Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario (ACJCO) dans l'addenda du mémoire en date du 20 mars 2014 qu'elle a présenté à AJO sur la mesure du rendement :

Voici une liste d'indicateurs de qualité des activités non liées à des causes. Les indicateurs énumérés dans le présent addenda sont tirés du document produit en 2009 par le groupe de travail de l'ACJCO sur les mesures de rendement. Ce document est le résultat de vastes consultations auprès des cliniques juridiques et de la collaboration de celles-ci. En ce sens, on peut dire que les mesures qui suivent sont adoptées par l'ensemble du réseau des cliniques. Le programme de mesures de rendement proposé en 2009 était cependant un système complet de mesures intégrées; il ne se voulait pas une liste des mesures possibles que le bailleur de fonds pouvait prendre en choisissant "à la carte". Il importera de mener un projet pilote afin d'évaluer la fiabilité et la validité des données obtenues grâce aux mesures figurant dans le présent addenda.

[TRADUCTION]

1. Les cliniques juridiques implantent une forte culture du savoir au sein de l'organisation grâce à la participation à des activités de perfectionnement professionnel utiles.

Activité	Oui ou non (O ou N)	Nombre d'heures
1. Groupes de travail intercliniques		
2. Activités de formation organisées par les cliniques		
3. Autres activités de formation (p. ex. : activités du Barreau, séminaires en ligne non organisés par les cliniques, etc.)		
4. Évaluation et mentorat par les pairs		
5. Consultations régulières sur des causes		S/O
6. Collaboration avec d'autres cliniques ne faisant pas partie des groupes de travail intercliniques		S/O
7. Travaux de recherche et activités		

Activité	Oui ou non (O ou N)	Nombre d'heures
universitaires		

Recrutement et maintien en poste d'employés qualifiés et soutien

Activité	Réponse
8. Années d'expérience de chaque employé – Nombre total d'années	
9. Nombre d'employés contractuels	
10. Nombre d'employés permanents	
11. Équilibre entre les obligations personnelles et professionnelles pour chaque employé – oui ou non	
12. Proportion d'employés ayant une connaissance du domaine de pratique des cliniques ou des pratiques des cliniques – Indiquer le pourcentage d'employés	

2. Les cliniques juridiques favorisent l'accès à la justice dans leur région en fournissant des services de développement et de sensibilisation communautaires de grande qualité.

Activité	Réponse
1. Nombre de groupes ou de partenaires communautaires avec lesquels la clinique collabore activement	
2. Les cliniques constituent une ressource pour les groupes et les particuliers dans leur localité – oui ou non	
3. Nombre d'heures de participation	
4. Présentation d'ateliers d'éducation juridique communautaire en personne et au moyen de la technologie (p. ex., page Web « Foire aux questions », etc.) – Oui ou non	
5. Participation à une campagne ou à une activité locale visant à promouvoir le bien-être juridique et social des clients et des localités – oui ou non	
6. Nombre d'heures de participation	
7. Participation à une campagne ou à une activité d'envergure provinciale ou régionale visant à promouvoir le bien-être juridique et social des clients et des localités – oui ou non	
8. Nombre d'heures de participation	

3. Les cliniques se mobilisent de manière proactive pour examiner des décisions législatives et politiques qui ont des répercussions sur la vie des personnes à faible revenu et cherchent à encourager l'autonomisation des collectivités.

Activité	Réponse
1. La clinique participe-t-elle à des analyses formelles, à l'échelon municipal, provincial ou fédéral, des règles, procédures, lignes directrices, politiques, réglementations et lois ?	Oui ou non
2. Nombre d'heures	
3. La clinique participe-t-elle à des analyses informelles, à l'échelon municipal, provincial ou fédéral, des règles, procédures, lignes directrices, politiques, réglementations et lois ?	Oui ou non
4. Nombre d'heures	
5. Nombre d'heures consacrées à d'éventuelles causes types présentées ou ayant fait l'objet d'un renvoi.	